



Clermont-Ferrand, le 29/09/2021

30 septembre 2021 entrée en application du Code de la Justice Pénale des Mineurs : un texte sécuritaire et gestionnaire !

Le 30 septembre 2021, le Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM) entre en application. Faisant fi des avis des professionnel.le.s de la Justice et de l'Enfance, le gouvernement est passé en force, dans le cadre d'une procédure rapide, limitant le débat démocratique. Pourtant la façon dont notre pays traite les adolescent.e.s commettant des actes de délinquance est une question de société importante : Considérons nous que ces adolescent.e.s sont encore des enfants et ont-ils droit à l'éducation ?

Considérez-vous que vos adolescent.e.s sont encore des enfants ?

Avec le CJPM, le gouvernement fait le choix d'un texte qui renforce une idéologie sécuritaire et gestionnaire. Il entérine une politique pénale toujours plus expéditive et répressive. Il prône plus de célérité, généralise les procédures rapides, axe la prise en charge des adolescent.e.s sur le contrôle, fait appel encore davantage aux centres éducatifs fermés et aura pour conséquence une augmentation de l'incarcération des adolescent.e.s.

Pourtant, aujourd'hui, c'est de moyens dont les secteurs de l'enfance, de la justice des enfants, du social et du médico-social ont besoin. Dans le Puy de Dôme, comme ailleurs, des décisions de placement prononcées par les Juges des Enfants pour des enfants en danger restent sans réponse. La mise en place d'aides éducatives en milieu ouvert (AEMO, permettant souvent d'éviter un placement) mettent plusieurs mois à se mettre en place en raison de manque de moyens ; des jeunes majeurs se retrouvent sans domicile, à la rue, sans soutien....Au contraire, la France est un des pays de l'OCDE qui enferme et réprime le plus les enfants et les adolescents !

Seul l'accompagnement éducatif, autour d'un projet d'insertion sociale et professionnelle, le travail avec les parents, la prise en compte du parcours de vie du ou de la jeune (souvent rythmé de difficultés familiales de ruptures, de violences...)... sont des gages d'insertion et de non récidive. Le contrôle et la répression aggravent les difficultés rencontrées par les jeunes et ne sont pas des leviers efficaces.

Nous réaffirmons que c'est d'éducation dont les enfants et les adolescent.e.s ont besoin !

Le 30 septembre 2021, comme partout en France nous appelons :

- Rassemblement devant le Palais de Justice de Clermont-Ferrand
- Conférence de presse à 12 h Devant le tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand